

Fiche produit

Allianz Euro Credit SRI

Obligations du
secteur privé
ISR



Pour investir sur les obligations du secteur privé de qualité tout en donnant du sens à votre épargne

Objectif de gestion

Allianz Le fonds a pour objectif d'obtenir un rendement

supérieur à l'indice Barclays Capital Euro Corporate sur un horizon de placement recommandé de 3 ans.

L'indice Barclays Capital Euro Corporate, est exclusivement composé d'obligations libellées en euros émises par des entreprises. La qualité de signature des obligations entrant dans la composition de cet indice est comprise entre les notes AAA/Aaa et BBB-/Baa3 (Standard & Poors et Moody's).

La Stratégie d'investissement

La sélection de titres constitue la principale source de valeur ajoutée. Elle repose sur la prise en compte de critères « *sociale-ment responsable* » en complément à une analyse interne des aspects fondamentaux de l'émetteur ainsi que sur une évaluation de la valeur relative de l'obligation et de sa liquidité. Une bonne diversification du portefeuille permet de réduire le risque potentiel sur un titre détenu.

L'exposition globale aux obligations d'entreprises et les pondérations sectorielles sont ajustées en fonction de l'analyse tactique de l'environnement de marché.

Notation des émetteurs

Allianz Euro Credit SRI est investi principalement dans des titres obligataires émis en euro par des entreprises industrielles et financières dont la qualité de signature au moment de l'investissement est comprise entre les notes AAA/Aaa et BBB-/Baa3 (Standard & Poors et Moody's).

Zone géographique

Le fonds est composé essentiellement d'obligations libellées en euro, d'émetteurs ou non de la zone euro, et accessoirement de titres en devises, avec une couverture systématique du risque de change.

Secteurs d'investissement

Tous les grands secteurs sont représentés sur le marché des émetteurs privés.

Un processus de gestion rigoureux

Le fonds s'appuie sur un processus de gestion en 2 étapes :

1. Alpha Management (sélection de titres)

Analyse fondamentale : l'objectif est d'analyser un émetteur en termes d'évolution de la notation et des ratios financiers sur un horizon de 12 mois, avec une opinion positive, négative ou stable.

Analyse de la valorisation et de la liquidité : l'objectif est de déterminer la juste valeur du prix d'une émission sur un horizon de 12 mois.

2. Beta Management (gestion tactique)

L'exposition globale aux obligations d'entreprises et les pondérations sectorielles sont ajustées en fonction de l'analyse tactique de l'environnement de marché. Les ajustements sont uniquement effectués en utilisant des obligations pour lesquelles nous avons une vue fondamentale positive.

La Sélection de titres selon des critères financiers et ESG

Une analyse extra-financière basée sur 4 grands critères (Environnement, Social, Gouvernance et Droits de l'Homme) est mise en oeuvre au sein du portefeuille, adaptée aux spécificités de l'univers des taux.

Contrôle des risques

Les risques de défaut et de marché sont suivis en permanence. Le budget de risque est géré de manière dynamique et mesuré avec le beta ex-ante du portefeuille.

Les atouts du FCP

- Une diversification de vos placements sur le marché des obligations du secteur privé de la zone euro de type Investment Grade.
- L'expérience d'Allianz Global Investors France sur le marché du crédit
- Un investissement dans des sociétés qui respectent les critères de développement durable.
- Une alternative attrayante aux autres classes d'actifs.

Risque principaux du FCP

L'OPCVM n'offrant pas de garantie, il suit des fluctuations de marché pouvant l'amener à ne pas restituer le capital investi.

Le FCP sera principalement exposé aux risques suivants : risque de taux - Risque sectoriel taux - Risque de crédit – Impact des produits dérivés - Risque de contrepartie.

Pour en savoir plus, consulter le prospectus complet du FCP.



Forme juridique : FCP de droit français

Classification AMF : obligations et autres titres de créances libellés en euro

Date d'agrément AMF : 16 mai 2006. Le 5 mars 2009 la gestion du fonds a été modifié

Code ISIN : Part R : FR0010336560 - Part I :FR0010510461

Durée de placement recommandée : 3 ans

Frais de gestion : Part R : 0,7176 % TTC max - Part I : 0,4100 % TTC max

Commission de souscription maximale : Part R : 2 % TTC max - Part I : 5 % TTC max

Commission de rachat maximale : Part R & I : néant

Conditions de souscription/rachat : les souscriptions et rachats sont centralisés quotidiennement à 12h30 et effectués sur la base de la valeur liquidative du jour. En cas de suspension de la valeur liquidative, les ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour ouvré suivant.

Valorisation : quotidienne, à l'exception des jours fériés légaux en France

Valeur liquidative d'origine : Part R : 327,52 € - Part I : 1 000 €

Fractionnement : Part R : néant - Part I : millième

Libellé de la devise : euro

Affectations des résultats : capitalisation et/ou distribution

Dépositaire : Société Générale - 50, bd Haussmann, 75009 Paris

Adresse de la Société de Gestion :

Allianz Global Investors France - 20, rue Le Peletier, 75444 Paris Cedex 09

Mise à jour le 01/12/2011

Allianz Euro Credit SRI est un fonds commun de placement agréé par l'autorité de tutelle (l'AMF) en tant qu'OPCVM respectant les règles de la directive européenne 85/611/CE. Les risques du fonds sont définis de manière détaillée dans le prospectus. Allianz Global Investors France – Société Anonyme au capital de 10 159 600 euros – RCS Paris 352 820 252 – Siège Social : 20 rue Le Peletier, 75444 Paris Cedex 09 – Société de Gestion de portefeuille agréée par la Commission des Opérations de Bourse le 30 juin 1997 sous le numéro GP-97-063. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Avant de souscrire à ce produit, le distributeur vous remet le prospectus simplifié, document réglementaire visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), que vous êtes invité à lire attentivement. Ce document est disponible auprès d'Allianz Global Investors France, sur www.allianzgi.fr et auprès des entités qui commercialisent ce produit. Document non contractuel. Les opinions développées dans la présente publication reflètent le jugement actuel d'Allianz Global Investors France, celui-ci étant susceptible d'évoluer à tout moment. AllianzGI France s'efforce d'utiliser des informations pertinentes, fiables et contrôlées. Toutefois, AllianzGI France ne saurait être tenue responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication ou des informations qu'elle contient. La présente publication ne doit pas être copiée, transmise ou distribuée à des tiers sans l'autorisation écrite préalable d'Allianz Global Investors France. Avant toute décision d'investissement, l'investisseur devrait consulter son conseiller financier pour évaluer et s'assurer de l'adéquation de l'investissement en fonction de sa situation, de son profil de risque et de ses objectifs.